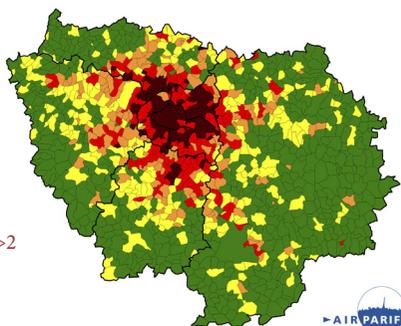




En Ile-de-France

29% des particules primaires émises en Ile-de-France sont dues au chauffage au bois individuel dont plus de 50% proviennent des flambées d'agrément, le reste émanant du chauffage principal et d'appoint.

Densités communales d'émissions primaires de PM₁₀ liées au chauffage au bois - 2014



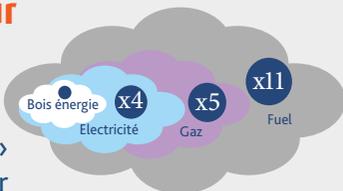
800 000 ménages utilisent le chauffage au bois, soit 16% des ménages franciliens ;

480 000 ménages disposent d'appareils peu performants.

PM₁₀ : Matières particulaires de diamètre inférieur à 10 µm, dites particules fines

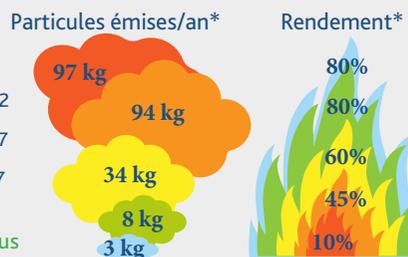
L'impact du bois sur l'environnement

Le bilan « effet de serre » du bois énergie est meilleur que celui des autres sources d'énergie...



Bilan « effet de serre »

... mais tous les chauffages ne se valent pas



* pour une utilisation comme chauffage principal

A retenir

Bien se chauffer au bois, c'est bénéficier de :

- + d'économie
- + de performance
- + de confort et de sécurité
- de pollution

Bien se chauffer au bois, c'est savoir :

- ☀️ s'équiper d'un matériel performant et bien l'installer
- ☀️ utiliser du bois de qualité
- ☀️ entretenir régulièrement son appareil et ses conduits
- ☀️ respecter les consignes de la notice de l'appareil

Quelles aides ?

Pour passer à un chauffage au bois plus performant, des aides financières existent.

Consultez le site www.ile-de-france.fr/fonds-air-bois

ou contactez votre espace **INFO ENERGIE**



renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700 Service gratuit * prix appel



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE



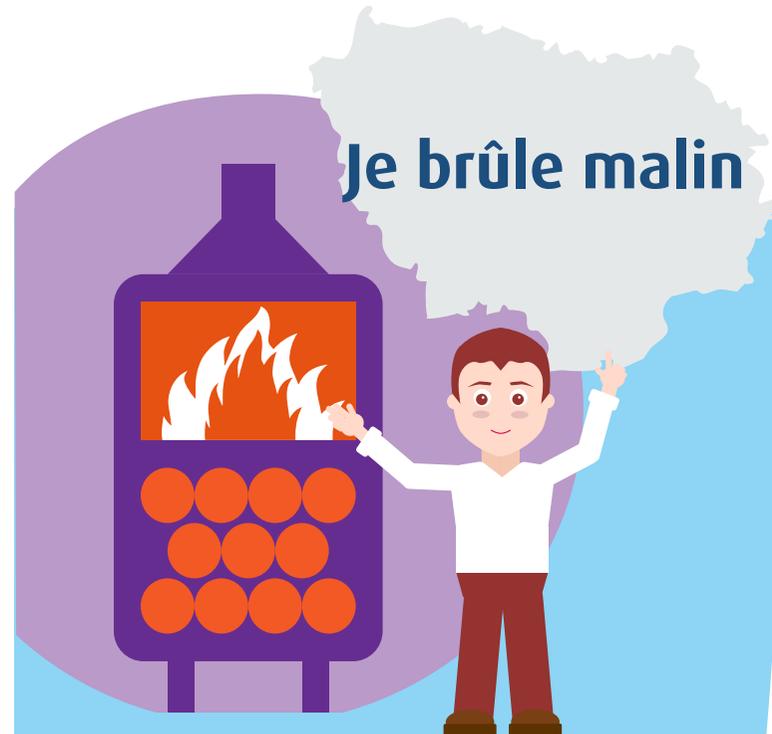
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
DIRECTION RÉGIONALE Île-de-France

Logo du diffuseur



Pour un air sain,

Je brûle malin



Equipements
Combustible
Entretien

Guide du chauffage individuel au bois

www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr





En pratique, comment bien se chauffer ?



Etape 1 EQUIPEMENT

Choisir un appareil performant et conforme à la réglementation*

Appareil récent

- de pollution
- + de rendement
- + d'économies de bois



Etape 2 COMBUSTIBLE

Utiliser du bois de qualité

Bois sec

Résineux et petits bois

Feuillus (chêne, hêtre, bouleau...)

- ▶ Endroit sec, couvert, ventilé et aéré, isolé du sol
- ▶ Pour l'allumage
- ▶ Combustion longue



Etape 3 UTILISATION

Bien utiliser et entretenir son appareil

Nettoyage régulier = Fonctionnement idéal

- ▶ Entretien annuel par un professionnel qualifié par l'OPQCB
- ▶ Ramonage régulier des conduits
- ▶ Nettoyage régulier des cendres



Veillez à avoir UN ÉQUIPEMENT BIEN DIMENSIONNÉ, BIEN INSTALLÉ par un professionnel qualifié (porteur d'une mention RGE QualiBois ou Qualibat Bois Energie) et CONFORME à la réglementation locale*.



UN BOIS SEC et BIEN STOCKÉ utilisé dans de bonnes conditions pollue moins et produit deux fois plus de chaleur. Le bois est sec, en moyenne, après 1 an et demi de séchage sous abri.

UN BOIS SEC EN UN COUP D'ŒIL : fissuré, son écorce se détache facilement, il résonne quand on cogne 2 bûches.

Demandez un **CONTRÔLE DU TAUX D'HUMIDITÉ** lors de la livraison.



Consultez attentivement LA NOTICE D'UTILISATION qui donne de précieux conseils. L'ALLUMAGE PAR LE HAUT (ou allumage inversé) permet d'obtenir une meilleure combustion.

Déposez en 1er les bûches puis disposez le petit bois et l'allume-feu par dessus. Allumez en ouvrant l'aération au maximum.



Pour votre appareil de chauffage au bois, le label FLAMME VERTE garantit des performances énergétiques et environnementales élevées en matière d'émissions atmosphériques.



* Interdictions (réglementation locale)

Le chauffage au bois est réglementé en Ile-de-France. Certains types d'usage sont interdits dans certaines zones de la région. Consultez :

www.maqualitedelair-idf.fr/je-brule-malin/



Risques les plus importants (incendie, pollution, monoxyde de carbone...) avec :

- Une cheminée ouverte même récente,
- des appareils anciens (avant 2002),
- des appareils mal dimensionnés.



Déchets domestiques (plastiques, bois traité ou peint, palette, déchets, charbon) = présence d'éléments toxiques

Bois humide (plus polluant). Avec un bois sec (<30% d'humidité) et un appareil performant, les émissions de particules sont divisées par 8.



Un **certificat de ramonage annuel** peut être exigé par votre assureur en cas d'incendie. L'entretien annuel (assurance habitation) et le ramonage des conduits (article 31-6 du Règlement Sanitaire Départemental) sont obligatoires.



À ÉVITER

- Conduit non ramoné = risques d'incendie, de refoulement des fumées, d'intoxication au monoxyde de carbone
- Multiplication des allumages pendant la journée
- Ramonage chimique
- Combustion faible et lente. Privilégiez une grande flambée sur une durée courte.



Guides ADEME

Choisir son chauffage au bois
Se chauffer au bois de manière efficace
sur www.ademe.fr



Des labels pour mieux se repérer

